

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 OCTOBRE 2024

Le dix octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

Date de publication : 17 octobre 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. TOUZEAU Nicolas	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. COCHIN Thierry	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume excusé

Secrétaire : Mme MOREAU Francine

#### 1 Clisson Sèvre Maine Agglomération – Rapport d'activités 2023

M. le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,  
CONSIDERANT le rapport d'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,  
CONSIDERANT les comptes administratifs 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexés,  
ENTENDU la présentation de M. le Maire, ainsi que les interventions des représentants de la commune à l'organe délibérant de Clisson Sèvre et Maine Agglo,  
Il est proposé au Conseil Municipal de PRENDRE CONNAISSANCE du rapport retraçant l'activité 2023 de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que de ses comptes administratifs.

Le Conseil Municipal :

➤ **PREND ACTE** du rapport retraçant l'activité 2023 de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que de ses comptes administratifs.

Pour extrait conforme au registre,

A Château-Thébaud, le jeudi 17 octobre 2024,

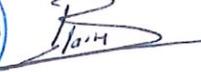
**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom : *Bureau Françoise*

Signature :



Le Maire,



Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20241017-1-DE

Réception par le Préfet : 17-10-2024

Publication le : 18-10-2024

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 OCTOBRE 2024

Le dix octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

Date de publication : 17 octobre 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. TOUZEAU Nicolas	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. COCHIN Thierry	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume excusé

Secrétaire : Mme MOREAU Francine

#### 2 Clisson Sèvre Maine Agglomération - Modification des statuts

M. le Maire rappelle que, issue de la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine au 1er janvier 2017, Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose de statuts, dont la dernière version a été approuvée par le Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024.

Afin de prendre en compte certaines évolutions législatives et de proposer une rédaction plus précise de certains domaines de compétences de Clisson Sèvre et Maine Agglo, cette version actualisée des statuts a été préparée et présentée, dans le cadre de plusieurs réunions de travail, à l'ensemble des communes membres.

Aucun transfert de compétences nouvelles n'intervient au travers de la révision de ces statuts. Les modifications principales portent sur :

- L'ajout d'une précision en matière de « promotion du tourisme » (2.1), permettant l'intervention éventuelle de la Communauté d'agglomération en matière d'accompagnement dans le développement touristique du territoire
- L'ajout d'une précision en matière de PLU (2.2), et notamment sur la capacité d'opposition au transfert à l'EPCI pour lesquels les communes se sont prononcées,
- La précision liée à la mise en œuvre des actions à porter par la Communauté d'agglomération prévues au sein du Programme Local de l'Habitat (2.3)
- L'inscription des compétences obligatoires déjà exercées Eau (2.8), Assainissement des eaux usées (2.9) et Gestion des eaux pluviales urbaines (2.10),
- La modification, suite aux évolutions législatives, de l'intitulé « Compétences optionnelles » en « Compétences supplémentaires » (Article 3),
- Le rattachement de l'éclairage public à la compétence « voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire » (3.1),
- L'ajout d'une précision concernant la mise en œuvre par la Communauté d'agglomération, d'actions découlant du PCAET (3.2),

- La reformulation de la rédaction en matière de participation financière aux cotisations d'assurance des sapeurs-pompiers volontaires du territoire (4.1),
- La reformulation de la rédaction de l'article 4.2 en matière de patrimoine bâti communautaire,
- L'ajout d'un article 4.3 concernant la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements communautaires,
- L'évolution de la rédaction de l'article 4.5 en matière d'actions culturelles,
- L'évolution de l'article 4.9 en matière de liaisons douces,
- L'ajout de l'article 4.10 concernant le PCAET,
- L'ajout de l'article 4.11 concernant la production d'énergie renouvelable, pour tenir compte des récentes évolutions législatives prévues à l'article L.2224-32 du CGCT,
- L'ajout de l'article 4.12 concernant l'emploi et l'insertion, compétence étant jusqu'alors intégrée dans l'action sociale d'intérêt communautaire.

A compter de la notification de cette délibération du 24 septembre 2024 au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts telle qu'actée par le conseil communautaire par délibération du 24 septembre 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-5 et L.5211-17,  
 VU la délibération n°24.09.2024 du conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,  
 Considérant que par délibération en date du 24 septembre 2024, le conseil communautaire de Clisson Sèvre Maine Agglo a approuvé la modification de ses statuts, et qu'il revient donc aux conseils municipaux de ses communes membres de se prononcer sur la modification envisagée,  
 CONSIDERANT que la présente révision des statuts et des compétences exercées par Clisson Sèvre et Maine Agglo n'entraîne aucune évaluation des charges transférées,  
 CONSIDERANT le projet de nouveaux statuts, ci-annexés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants) le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- **PRECISE** que les présents statuts entreront en vigueur à compter du caractère exécutoire de l'arrêté du représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme au registre,  
 A Château-Thébaud, le vendredi 18 octobre 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom : *Beau Francis*  
 Signature :




**Le Maire,**

*Blaise*  
**Alain Blaise**

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20241018-2-DE

Réception par le Préfet : 18-10-2024

Publication le : 18-10-2024

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 OCTOBRE 2024

Le dix octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

Date de publication : 17 octobre 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain

M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme LECORNET Valérie

M. TOUZEAU Nicolas

Mme HERMON Viviane

M. COCHIN Thierry

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume excusé

Secrétaire : Mme MOREAU Francine

Mme BRILLOUET Corinne

M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe

Mme LEHUCHER Laurence

M. MATHE Christophe

M. ROBIN Denis

Mme DEGOSSE Lysiane

Mme LEMAITRE Séverine

Mme MAISON Sophie

M. DROUARD Pascal

Mme MOREAU Francine

M. MORISSEAU Thomas

### 3 Finances : Décision modificative n° 2 au budget communal 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu le budget primitif communal 2024 approuvé par délibération n°6 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2024 ;

Vu la décision du Maire en date du 31 mai 2024 prise dans le cadre de la fongibilité, à hauteur de 163 000 € (maximum possible : 7,5 % du montant des dépenses d'investissement) pour couvrir partiellement une dépense anticipée en matière d'emprunt et inscrite en décision modificative n° 1 au budget communal 2024.

M. BOUSSONNIERE expose qu'il y a lieu de :

- couvrir principalement le besoin de crédits au compte 1641 correspondant au remboursement du capital d'emprunt (+10 000 €), consécutif au remboursement anticipé d'un emprunt à hauteur de 185 000 €.

- de couvrir des dépenses non prévues initialement (au BP) comme l'acquisition d'une remorque et de matériel informatique (chapitre 21).

- A cet effet des recettes supplémentaires du FCTVA (Compte 10222) sont utilisées par un versement de crédit à hauteur de 20 422 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la modification suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 422,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 422,00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-204182-060-2023-001 : Rénovation éclairage public Rue Abbé Ménardeau LED	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21828-020 : ACHAT DE MATERIEL DIVERS Service Technique	0,00 €	6 120,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21831-004-2024-002 : Renouvellement matériel informatique Ecole Marcel Canonnet	0,00 €	902,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 222,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 422,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 422,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>20 422,00 €</b>		<b>20 422,00 €</b>

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le jeudi 17 octobre 2024,

Le Secrétaire de séance

Nom et prénom : *Moreau Françoise*  
Signature :




Le Maire,

*Alain Blaise*  
Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20241017-2-DE

Réception par le Préfet : 17-10-2024

Publication le : 18-10-2024